

VAL-D'OR
NOVEMBRE 08



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

présentée par la Commission de l'environnement
et du développement durable



Ville de Val-d'Or



Membres de la Commission de l'environnement et du développement durable

- **Luc Dugas**, président;
- **Pierre Bérubé**, citoyen;
- **Francis Murphy**, conseiller municipal;
- **Ian Bélanger**, responsable de la Division de l'environnement et des parcs;
- **Julie Allard**, commis au Service sports et plein air;
- **Éric St-Germain**, responsable du Service permis, inspection et géomatique;
- **Danny Burbridge**, directeur du Service des infrastructures urbaines;
- **Christian Riopel**, directeur du Service de l'environnement de la MRC de La Vallée-de-l'Or.

Recherche et rédaction

Ian Bélanger
Paul-Antoine Martel
Alain Cloutier
Lynda Bernier

Conception graphique et infographie

Suzie Gauthier

Impression

Imprimerie Lebonfon, Val-d'Or

La politique environnementale de la Ville de Val-d'Or
a été adoptée le 3 novembre 2008.

DÉPÔT LÉGAL :

Bibliothèque nationale du Québec, 2009
Bibliothèque nationale du Canada, 2009

Une version électronique de ce document est
disponible sur le site Internet de la Ville de Val-d'Or à
www.ville.valdor.qc.ca



Imprimée sur du papier sans chlore et contenant
100 % de fibres recyclées post consommation.

TABLE des MATIÈRES

Message du maire de Val-d'Or	6
Message du président de la commission	7
Message du conseiller responsable	8
1 - Avant-propos	9
2 - Portrait de la municipalité	10
2.1 - Historique	10
2.2 - Le territoire valdorien	11
2.2.1 - Position géographique	11
Figure 1	12
2.2.2 - Climat	11
2.2.3 - Le couvert forestier	13
2.2.4 - Réseau hydrographique	14
2.2.5 - Sol	15
2.2.6 - Profil économique	15
3 - Politique environnementale de la ville de Val-d'Or	16
3.1 - Historique de la démarche	16
3.2 - La Division de l'environnement et des parcs ..	16
3.3 - Commission de l'environnement et du développement durable	17
3.4 - Définition de l'environnement	17
3.5 - Mission de la politique environnementale	18
3.6 - Les orientations de la politique environnementale	18
3.7 - Les domaines d'application de la politique	18
3.7.1 - L'administration générale	19
3.7.2 - La forêt urabaine et les espaces verts ..	20
3.7.3 - La gestion de l'eau	21
3.7.4 - L'air	22
3.7.5 - Les sols	22
3.7.6 - La salubrité du milieu	23
3.7.7 - La gestion des neiges usées	23
3.7.8 - La gestion des matières résiduelles	24
4 - Schéma du processus de la mise en œuvre	25
5 - Conclusion et remerciements	26



Fernand Trahan
Maire de Val-d'Or

MESSAGE du MAIRE de Val-d'Or

Chères citoyennes, chers citoyens,

Je suis particulièrement fier de vous présenter la politique environnementale de la Ville de Val-d'Or. Au-delà de la place déterminante que la municipalité consacre à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens, la Ville de Val-d'Or a souhaité agir et s'engager concrètement dans la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable.

Cette politique est le résultat d'un travail consciencieux de réflexion, de recherche et de consultation qui a mis à contribution l'administration municipale, des organismes et les citoyens. Je désire adresser mes remerciements à tous les intervenants, et particulièrement aux membres de la Commission de l'environnement et du développement durable, qui ont mené avec rigueur et transparence l'élaboration de la politique.

Nos responsabilités tant collectives qu'individuelles sont immenses au regard des générations futures. Le succès de cette politique réside donc dans l'engagement de tous à faire au quotidien des choix respectueux de l'environnement. Si le développement de notre ville se fait dans le respect de la qualité de vie de chacun, nous transmettrons à nos enfants et à nos petits-enfants un milieu de vie dont nous serons fiers.

MESSAGE du PRÉSIDENT de la Commission

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'environnement est maintenant une de nos grandes préoccupations puisque nous avons compris que notre qualité de vie en dépendait. Nous souhaitons tous que le développement de notre communauté se fasse de façon durable, en répondant à nos besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. C'est à ce grand défi que s'attaque la présente politique.

Devant l'ampleur de cette tâche, vous comprendrez que j'ai accepté la présidence de la Commission de l'environnement et du développement durable avec une grande humilité mais aussi avec le sentiment d'être privilégié de contribuer de près à ce tournant.

La Commission avait comme première responsabilité d'élaborer une politique environnementale qui donnerait à la Ville les outils nécessaires pour intégrer la dimension environnementale à ses décisions. La politique comprend des domaines d'application qui touchent directement nos vies. Son application guidera les choix de la municipalité afin d'influencer positivement le développement de la ville et les services donnés aux citoyens.

Afin de réaliser les objectifs présentés dans la politique, la Commission de l'environnement et du développement durable recommandera au conseil municipal les actions prioritaires. Ces mesures seront présentées dans le plan vert, sorte de courroie de transmission d'une série de réalisations concrètes. Il ne sera pas pour autant une fin en soi. La Commission veillera à l'amélioration continue de ce plan d'action dans une approche de concertation entre l'administration municipale, les élus et la population. Nous sommes au début d'un long chemin qui, je l'espère, saura répondre à nos attentes et à nos convictions en matière d'environnement dans notre ville.

Finalement, j'aimerais remercier monsieur le maire et les membres du conseil municipal de nous avoir donné les moyens de réaliser cette politique.



Luc Dugas
Président de la Commission de
l'environnement et du développement durable



Francis Murphy
Conseiller responsable

MESSAGE du CONSEILLER RESPONSABLE

Chères citoyennes, chers citoyens,

L'idée de travailler au mieux-être du milieu de vie auquel j'appartiens et dans lequel je souhaite voir s'épanouir pleinement mes concitoyens inspire et justifie depuis les tous débuts mon implication au conseil municipal.

L'adoption de la politique environnementale se veut un accomplissement important dans cette démarche essentielle qu'est l'amélioration constante de notre milieu de vie en vue de nous assurer un avenir florissant.

Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui tient compte le du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement d'un milieu. Ainsi, la prospérité de notre région s'est construite – et perdure – grâce à la richesse de ses ressources naturelles existantes, mais aussi et surtout grâce à ses ressources humaines. Tout est lié, inextricablement, et l'on ne peut faire abstraction de l'une ou l'autre des composantes du développement. La politique souhaite donc ramener l'environnement – aspect trop longtemps laissé de côté – au centre de nos préoccupations.

Dans le contexte actuel, il apparaît essentiel de prendre les moyens nécessaires pour que notre milieu de vie puisse continuer de combler nos besoins sans compromettre la capacité de nos descendants de répondre aux leurs. En ce sens, entretenir une relation harmonieuse et respectueuse avec l'environnement doit devenir instinctif. Les efforts et l'énergie que cela requiert parfois ne doivent pas être vus comme des obstacles, mais plutôt comme des défis à la hauteur de la nature humaine !

Pour que la politique et son plan vert suscitent des résultats concrets, il faut que chacun s'approprie la vision proposée par cette démarche. Si tous se donnent la main pour protéger et valoriser l'environnement, nous pouvons assurément nous permettre les rêves les plus fous pour l'avenir de notre ville.

1

AVANT- PROPOS

Au cours des dernières années, la protection de l'environnement a pris une importance considérable dans les débats publics et dans la société en général. Le monde municipal n'échappe pas à cette tendance; aussi, plusieurs municipalités québécoises ont entrepris une « réflexion verte ». Cela s'explique par le fait que plusieurs de leurs champs de compétence sont liés à l'environnement ou doivent désormais être exercés dans le respect de celui-ci. À cette réalité, s'ajoutent les attentes des citoyens, qui sont de plus en plus nombreux à souhaiter que la communauté dans laquelle ils vivent soit respectueuse de l'environnement.

C'est un fait indéniable que notre société a incorporé à ses valeurs de base le respect et la protection de l'environnement. Plus que tout autre citoyen individuel ou corporatif, une ville comme la nôtre doit prêcher par l'exemple et démontrer qu'elle est un bon citoyen environnemental.

Le leadership de la Ville de Val-d'Or doit s'exercer de façon à ce que l'administration municipale adopte un comportement environnemental responsable, et en amenant les citoyens à faire de même dans leur propre rayon d'influence.

2.1
Historique

Val-d'Or est érigée en municipalité de village le 15 août 1935, puis en municipalité de ville le 20 mai 1937. Mais, la région de Val-d'Or est connue des prospecteurs dès que la voie ferrée du Transcontinental atteint les rives d'Amos, donnant ainsi accès par voie d'eau aux sources de la rivière Harricana. En effet, la première découverte d'or en Abitibi est faite le 5 juillet 1911, par le prospecteur Hertel Authier, en bordure du lac De Montigny, qui portait alors le nom de Kienawiski.

Baigné par les lacs Blouin, Lemoine et De Montigny, traversé de nombreuses rivières, le territoire de Val-d'Or est situé à la tête des eaux. Mais, contrairement à ce que peut suggérer son nom, Val-d'Or n'est pas située, à strictement parler, dans une vallée, mais bien dans une vaste plaine. Le développement de l'agglomération est axé, dès 1934 sur une longue artère qui va d'est en ouest, et qui emprunte en fait la piste du pionnier Gabriel Commandant, dont les deux camps étaient situés en bordure de la rivière Bourlamaque et de la source qui porte son nom.

Cette piste correspond, grosso modo, à l'actuelle 3^e Avenue, à laquelle viennent se greffer des rues perpendiculaires à mesure que la ville prend de l'expansion.

En 1968, la fusion avec les municipalités de Bourlamaque et de Lac Lemoine consolide le territoire de la ville de Val-d'Or. Avec l'ajout de Louvicourt, les limites de la municipalité avoisinent la réserve algonquine du lac Simon et l'entrée nord de la réserve faunique La Vérendrye. Le regroupement, en janvier 2002, avec les municipalités de Dubuisson, Sullivan, Val-Senneville et Vassan étend considérablement les limites de Val-d'Or. La Ville de Val-d'Or adopte ses armoiries en avril 1977. Conçues par l'écrivain et graphiste René Duval, elles mettent en valeur les mines, la foresterie et l'industrie secondaire.⁽¹⁾

⁽¹⁾ Source : Société d'histoire et de généalogie de Val-d'Or, M. Denys Chabot

2.2 Le territoire valdorien

2.2.1 • Position géographique

La ville de Val-d'Or est située dans la partie sud-est de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue et représente, avec ses 32 288 habitants, le pôle principal de la MRC de La Vallée-de-l'Or. Son territoire s'étend sur une superficie de 3 982 km², ce qui lui confère une densité de population de 9,1 habitants/km². Val-d'Or se situe aux coordonnées géographiques suivantes (voir la figure 1 de la page suivante) :

- **Latitude** : 48° 06' Nord;
- **Longitude** : 77° 47' Ouest;
- **Élévation** : 337,4 mètres au-dessus du niveau de la mer.

2.2.2 • Climat

Le climat de la région de Val-d'Or est de type continental tempéré froid caractérisé par des hivers longs, secs et froids ainsi que par des étés courts, secs et chauds.

Voici quelques données sur le climat valdorien ⁽²⁾ :

- **Température moyenne en été** : 17,1 °C;
- **Température moyenne en hiver** : -17 °C;
- **Température moyenne annuelle** : 1,2 °C;
- **Précipitations annuelles moyennes de pluie** : 635 mm;
- **Précipitations annuelles moyennes de neige** : 300,4 cm.

⁽²⁾ Source : Environnement Canada

2.2
Le territoire
valdorien

Figure 1

suite...



2.2 Le territoire valdorien

suite...

2.2.3 · Le couvert forestier

Le territoire de la ville de Val-d'Or est situé à l'intérieur de la forêt boréale. Cette immense forêt se divise en sous-zones, dont le domaine de la sapinière à bouleaux blancs où se trouve la ville de Val-d'Or. Ce couvert forestier est dominé par les essences suivantes :

- **Le sapin;**
- **L'épinette blanche;**
- **Le bouleau blanc.**

D'autres essences peuplent également le domaine de la sapinière à bouleaux blancs, entre autres :

- **L'épinette noire;**
- **Le pin gris;**
- **Le mélèze;**
- **Le peuplier faux tremble.**

Enfin, les feux de forêt, ainsi que la tordeuse des bourgeons de l'épinette, sont les principaux événements naturels qui modifient la dynamique de ce couvert forestier, c'est-à-dire le renouvellement de la forêt.

2.2
Le territoire
valdorien
suite...

2.2.4 - Réseau hydrographique

Val-d'Or est située à la tête des eaux, au cœur d'un vaste et complexe réseau de rivières et de lacs. Alors que la rivière des Outaouais s'écoule vers le fleuve St-Laurent, la rivière Harricana poursuit son chemin vers le nord en direction du territoire de la Baie-James sur une distance d'environ 550 km. En fait, la rivière Harricana constitue l'une des plus longues voies navigables au Canada.

Cette rivière prend sa source dans les lacs Blouin, De Montigny et Lemoine, tous des lacs situés sur le territoire de la ville de Val-d'Or, où de nombreuses résidences sont installées le long des berges. Voici quelques données sur la superficie des principaux plans d'eau sur le territoire de Val-d'Or.

- **Lac Blouin**: 13 km;
- **Lac De Montigny**: 50 km;
- **Lac Guéguen**: 51 km;
- **Lac Lemoine**: 29 km;
- **Lac Malartic**: 40 km;
- **Lac Matchi-Manitou**: 37 km;
- **Lac Sabourin**: 27 km;
- **Lac Villebon**: 23 km;
- **Réservoir Decelles**: 86 km;

TOTAL: 356 km².

2.2 Le territoire valdorien

suite...

2.2.5 • Sol

La dernière période glaciaire explique la présence des différents types de sols. En effet, Val-d'Or se situe au cœur de la grande plaine argileuse de l'Abitibi où des particules fines se sont déposées lentement à l'intérieur d'une masse d'eau stagnante. Ces sols combinés à un climat frais sont idéals pour bon nombre de cultures.

Nous retrouvons également un autre type de dépôt issu de l'héritage glaciaire, soit les eskers et les moraines. Ces formations géomorphologiques se sont développées dans le lit et à la sortie des rivières glaciaires. Ces dépôts sont constitués de sable et de gravier et structurent la topographie du territoire valdorien. La qualité de notre eau potable est attribuable à ce phénomène géomorphologique qui agit comme un immense filtre naturel.

2.2.6 • Profil économique

Les activités minières et forestières ont marqué la naissance et le développement de la ville, et ont suscité la création d'un parc industriel moderne regroupant plus de 125 entreprises. L'agglomération de Val-d'Or compte au-delà de 1 300 entreprises employant plus de 14 000 travailleurs et travailleuses.⁽¹⁾

Val-d'Or profite d'une économie diversifiée axée sur la transformation, l'usinage, la métallurgie, la technologie, le secteur manufacturier et les services.

Le secteur touristique a positionné Val-d'Or internationalement avec la Cité de l'Or, le Village minier de Bourlamaque, le Centre des congrès, auxquels s'ajoutent une foule d'attraits culturels, sportifs et récréatifs.

Le parc aéroportuaire en pleine croissance contribue à l'ouverture et au maintien de liens très importants avec les régions nordiques.

⁽¹⁾ Source : Société d'histoire et de généalogie de Val-d'Or, M. Denys Chabot

3

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE de la Ville de Val-d'Or

3.1 Historique de la démarche

Voici les principales étapes qui ont mené à l'élaboration de la présente politique :

- **Juillet 2006**

Volonté du conseil municipal d'amorcer une réflexion environnementale;

- **Septembre 2006**

Création d'un comité de travail, le comité « VERT », dont le mandat consiste à proposer au conseil municipal un cadre de référence concret visant à améliorer et à maintenir la qualité de l'environnement sur le territoire, dans une perspective de développement durable;

- **Août 2007**

Fin des travaux du comité « VERT »;

- **Décembre 2007**

Création d'une division responsable de l'environnement au sein de l'organisation municipale : la Division de l'environnement et des parcs;

- **Janvier 2008**

Création et désignation officielle de la composition de la Commission de l'environnement et du développement durable par le conseil municipal.

3.2 La Division de l'environnement et des parcs

La Division de l'environnement et des parcs de la Ville de Val-d'Or a les responsabilités suivantes :

- Établir les orientations stratégiques de la division et les objectifs spécifiques à atteindre en relation avec l'environnement;
- Appliquer et effectuer une mise à jour de la politique environnementale, du plan d'action et du bilan environnemental;
- Coordonner les activités de la Commission de l'environnement et du développement durable;
- Voir à l'application et au respect de la réglementation en lien avec l'environnement;

3.2
La Division
de l'environnement
et des parcs

suite...

3.3
Commission
de l'environnement
et du développement
durable

3.4
Définition
de l'environnement

- Établir et maintenir un mécanisme de circulation de l'information au sein de l'organisation municipale;
- Assurer la coordination des activités d'information et de sensibilisation auprès de la population et des partenaires socio-économiques en collaboration avec le Service des communications.

Mission

La mission de la Commission de l'environnement et du développement durable consiste d'une part à intégrer une perspective environnementale dans les différents champs d'activités de la Municipalité et d'autre part, à sensibiliser la population aux bonnes pratiques environnementales.

Responsabilités

- Élaborer la politique environnementale;
- Participer à la préparation d'un plan d'action et d'un bilan environnemental;
- Cibler les priorités annuelles d'intervention en matière d'environnement;
- Émettre des recommandations au conseil municipal;
- Réaliser des campagnes de sensibilisation et d'information du public à l'égard de l'environnement;
- Évaluer et bonifier la politique environnementale.

Dans le contexte municipal, l'environnement peut être défini comme étant un espace regroupant des ressources abiotiques (eau, sol, air) et des ressources biotiques (végétation, faune aquatique, faune terrestre, l'être humain) qui sont influencées par des pressions socio-économiques et sociopolitiques. Ces ressources structurent le patrimoine et le paysage naturel du territoire d'une municipalité, justifiant ainsi l'existence et l'évolution de celle-ci.

3.5 Mission de la politique environnementale

La présente politique a pour mission d'intégrer la dimension environnementale à la mission de base de la Ville de Val-d'Or afin que ses décisions et ses actions tiennent compte à la fois des impacts sociaux, environnementaux et économiques qu'elles entraînent. Par le fait même, la Ville veut exercer un rôle de leadership auprès de ses partenaires et de ses citoyens en les impliquant dans la réalisation des objectifs de la politique environnementale.

3.6 Les orientations de la politique environnementale

- La politique environnementale vise l'ensemble des activités de la Ville;
- L'application des mesures de la politique environnementale relève de l'administration municipale;
- La politique guide les élus et l'administration municipale vers la connaissance des impacts de leurs décisions sur l'environnement;
- La politique reconnaît l'existence des responsabilités et des mesures environnementales des différents paliers de gouvernement et n'a pas la prétention de s'y substituer;
- La politique encourage le développement et le maintien de partenariats avec les organismes, les institutions et les intervenants du milieu;
- La politique environnementale compte sur la participation de la population de la ville de Val-d'Or.

3.7 Les domaines d'application de la politique

La politique environnementale s'applique aux domaines suivants :

- L'administration générale;
- La forêt urbaine et les espaces verts;
- La gestion de l'eau;
- L'air;
- Les sols;
- La salubrité du milieu;
- La gestion des neiges usées;
- La gestion des matières résiduelles.

3.7

Les domaines d'application de la politique

suite...

3.7.1 - L'administration générale

L'administration générale est responsable de l'ensemble des activités de gestion de la Municipalité dont la mise en œuvre des orientations et des décisions du conseil municipal, l'élaboration et l'application des politiques, la gestion financière, la gestion des ressources humaines et matérielles, les communications et le soutien administratif aux différents services de la Municipalité. Dans cette perspective, la Ville de Val-d'Or entend assumer un leadership et donner l'exemple à ses employés, ses partenaires ainsi qu'à ses citoyens en adoptant une politique environnementale qui devra être mise en pratique par l'ensemble de ses composantes.

Les objectifs du domaine d'application « Administration générale »

- Mettre en œuvre la politique environnementale;
- Préparer et mettre à jour un portrait de la municipalité en matière d'environnement;
- Élaborer et appliquer des mesures visant à développer des comportements organisationnels écologiques;
- Diffuser les principes et les résultats de la politique environnementale auprès des élus, des employés municipaux, des partenaires et des citoyens et citoyennes;
- Sensibiliser et impliquer les élus, les employés municipaux, la population ainsi que les partenaires à la réalisation du plan VERT;
- Respecter la réglementation en vigueur.

3.7
Les
domaines
d'application
de la
politique

suite...

3.7.2 - La forêt urbaine et les espaces verts

Ce domaine correspond à l'ensemble des arbres et des espaces verts sur le territoire urbanisé de la ville de Val-d'Or contribuant à maintenir et à améliorer la qualité de vie de la population. Ces ressources naturelles ont un rôle écologique important puisqu'elles permettent d'assurer l'équilibre de la biodiversité en milieu urbain et rural en plus d'améliorer la qualité de l'air. Toutefois, la pression exercée par les différentes activités humaines peut, à certains degrés, altérer ces ressources et provoquer un déséquilibre parfois irréversible. Ainsi, il importe d'adopter des mesures visant à assurer un patrimoine naturel de qualité aux générations actuelles et futures.

Les objectifs du domaine d'application « Forêt urbaine et espaces verts »

- Établir un portrait de la forêt urbaine sur le territoire de la ville de Val-d'Or;
- Accroître les efforts de plantation d'arbres en milieu urbain et en milieu rural;
- Protéger et mettre en valeur les arbres en santé ainsi que les milieux naturels;
- Favoriser le développement et la consolidation des parcs, des espaces verts propices à l'émerveillement, à la détente, à la créativité et à la pratique d'activités récréatives;
- Appliquer des pratiques d'entretien écologique des espaces verts.

3.7

Les domaines d'application de la politique

suite...

3.7.3 · La gestion de l'eau

L'eau est une ressource indispensable au maintien et au développement de la vie sur terre. Dans le contexte des changements climatiques, il importe que les gouvernements et les citoyens unissent leurs efforts afin de gérer cette ressource de manière efficiente. La Ville de Val-d'Or reconnaît l'importance d'offrir une eau potable de qualité à ses citoyens, de traiter les eaux usées et de conserver des écosystèmes aquatiques en santé pour la pratique d'activités récréatives et l'équilibre de la biodiversité. Par conséquent, la Ville de Val-d'Or orientera ses actions de gestion de l'eau en relation avec la Politique nationale de l'eau du gouvernement du Québec.

Les objectifs du domaine d'application « Gestion de l'eau »

- Assurer la disponibilité d'une eau potable de qualité à la population desservie par le réseau d'aqueduc municipal;
- Protéger la qualité de l'eau potable;
- Favoriser une consommation responsable de l'eau potable;
- Établir un portrait des écosystèmes aquatiques en périphérie du milieu urbain;
- Mettre en place un suivi du traitement des eaux usées provenant des résidences isolées et saisonnières de manière à limiter la prolifération des cyanobactéries (algues bleues) et la contamination de la nappe phréatique;
- Réduire le volume des eaux usées non traitées provenant du réseau d'égout pluvial se déversant dans l'environnement.

3.7
Les domaines d'application de la politique

suite...

3.7.4 • **L'air**

Il est démontré que les activités anthropiques influencent le comportement du climat ainsi que la qualité de l'air. En juin 2007, l'Abitibi-Témiscamingue a connu un premier épisode de smog sur son territoire ce qui signifie que, même dans une région éloignée des zones démographiques plus denses, des problèmes de qualité de l'air peuvent survenir. Outre le transport routier, d'autres sources affectent la qualité de l'air, notamment les activités industrielles et le chauffage des bâtiments résidentiels et commerciaux. Plusieurs actions peuvent être entreprises par tous et chacun afin d'améliorer les conditions de l'air et minimiser les impacts sur le climat, un des buts de la politique environnementale.

**Les objectifs du domaine d'application
« L'air »**

- Améliorer la qualité de l'air;
- Diminuer les émissions des gaz à effet de serre.

3.7.5 • **Les sols**

Au cours des années, les différentes occupations et usages du sol ont façonné le territoire de la municipalité dont certains ont entraîné sa dégradation. Des actions doivent donc être prises afin de protéger et de réhabiliter les sols sur notre territoire.

**Les objectifs du domaine d'application
« Les sols »**

- Connaître les sols contaminés sur le territoire de la ville de Val-d'Or;
- Réhabiliter les sols contaminés.

3.7.6 · La salubrité du milieu

Il existe diverses sources de pollution qui altèrent la qualité de vie de la population dont, entre autres, le bruit, les odeurs et la pollution visuelle. La politique environnementale de la Ville de Val-d'Or comporte des objectifs qui visent à en réduire les impacts négatifs.

Les objectifs du domaine d'application « Salubrité du milieu »

- Améliorer les conditions de salubrité sur le territoire de la municipalité;
- Sensibiliser la population et les citoyens corporatifs à l'assainissement du milieu.

3.7.7 · La gestion des neiges usées

Val-d'Or reçoit environ 250 à 300 centimètres de neige annuellement. Les opérations de déneigement sont donc fondamentales afin d'assurer la sécurité de la population ainsi qu'un bon fonctionnement des différentes activités quotidiennes. La neige s'accumulant sur les voies de circulation et sur les aires de stationnement absorbe une certaine quantité de substances néfastes pour l'environnement tels les hydrocarbures. C'est pourquoi le volume de neige récupéré doit être entreposé aux sites prévus à cette fin et respecter les normes environnementales. Toutefois, d'importantes quantités de neige provenant des aires de stationnement des commerces et des industries ne sont pas acheminées aux sites de dépôt à neige. Enfin, la politique environnementale prévoit des moyens pour limiter les impacts de la gestion des neiges usées sur l'environnement.

**Les objectifs du domaine d'application
« Gestion des neiges usées »**

- Assurer l'acheminement des neiges usées vers les sites de dépôt conformes;
- Minimiser les impacts de la fonte des neiges usées sur l'environnement.

3.7.8 · La gestion des matières résiduelles

Depuis 2003, la MRC de La Vallée-de-l'Or a les compétences et les pouvoirs de mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles sur son territoire. Ainsi, la Ville de Val-d'Or entend établir des liens étroits avec la MRC afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux en cette matière.

**Les objectifs du domaine d'application
« Gestion des matières résiduelles »**

- En collaboration avec la MRC de La Vallée-de-l'Or, stimuler des comportements éco-responsables basés sur les principes des 3RV-É : réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination;
- Favoriser l'organisation éco-responsable d'évènements publics sur le territoire de la ville de Val-d'Or en partenariat avec la MRC de la Vallée-de-l'Or.

4

SCHÉMA du
PROCESSUS de la
MISE EN OEUVRE

Création de la commission en janvier 2008

Élaboration de la politique environnementale

- Réunions de la commission;
- Recherche et rencontre d'informations;
- Préparation du plan VERT.

Consultation - Modification

- Employés municipaux, élus;
- Conseils de quartier;
- Intervenants, partenaires, population.

Présentation au conseil de ville

Adoption de la politique

Application de la politique

- Mise en œuvre du plan VERT;
- Communication, sensibilisation;
- Mobilisation.

Évaluation

- Mise à jour du plan VERT;
- Mise à jour du bilan environnemental.

5

CONCLUSION

Dans le but de réaliser les différents objectifs de la politique, la Commission de l'environnement et du développement durable de la Ville de Val-d'Or a préparé un plan d'action : le plan VERT. Ce document regroupe plusieurs interventions à réaliser au cours des prochaines années. Pour ce faire, la commission émettra annuellement ses recommandations au conseil municipal.

De plus, dans le but de mesurer la performance environnementale de la Ville, un bilan environnemental sera produit aux deux (2) ans par la Division de l'environnement et des parcs.

Enfin, la Ville de Val-d'Or invite l'ensemble de la population à participer activement à la réalisation de la politique environnementale au bénéfice des générations actuelles et de celles à venir.

Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour leur précieuse collaboration :

- **M. Luc Dugas**, président de la Commission de l'environnement et du développement durable;
- **M. Pierre Bérubé**, citoyen;
- **M. Francis Murphy**, conseiller municipal;
- **M. Ian Bélanger**, coordonnateur de la Commission de l'environnement et du développement durable;
- **Mme Sylviane Mailhot**, Service des communications;
- **Mme Geneviève Béland**, Service des communications;
- **Mme Julie Allard**, Division de l'environnement et des parcs;
- **Mme Lynda Bernier**, Service du greffe;
- **M. Alain Cloutier**, Direction générale;
- **M. Éric St-Germain**, Service des permis et inspection;
- **M. Danny Burbridge**, Service des infrastructures urbaines;
- **M. Yannick Martin**, Service des achats;
- **M. Paul-Antoine Martel**, Direction générale;
- **M. Patrice Marseille**, Service des permis et inspection;
- **M. Christian Riopel**, MRC de La Vallée-de-l'Or;
- **M. Denys Chabot**, Société d'histoire et de généalogie Val-d'Or.





Ville de Val-d'Or

855, 2^e Avenue, C.P. 400, Val-d'Or (Québec) J9P 4P4
Téléphone : 819 824-9613 • Télécopieur : 819 825-6650

environnement@ville.valdor.qc.ca
www.ville.valdor.qc.ca